



asset  
management

INVESTIR,  
C'EST AUSSI AGIR

# CPR ASSET MANAGEMENT

## Politique Investissement Responsable

---

2021

## PREAMBULE

Filiaire à 100 % autonome d'Amundi, CPR Asset Management (CPR AM) travaille exclusivement dans la gestion d'investissements pour compte de tiers (clients institutionnels, entreprises, assurances, banques privées, gestion de fonds et gestion de patrimoine). Depuis trois décennies, grâce à l'implication de ses collaborateurs, l'entreprise a su développer une philosophie de gestion unique couvrant les principales classes d'actifs : actions, obligations, crédit et allocation d'actifs. Cette philosophie nous a donné les moyens d'inscrire un historique de performance robuste, en vertu duquel CPR AM est un spécialiste expérimenté du secteur de l'investissement. Fin décembre 2020, CPR AM affichait plus de 55 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Les principaux facteurs de différenciation de CPR AM sont sa configuration et son profil uniques, combinant la réactivité et l'accessibilité d'un acteur à taille humaine avec la solidité financière et les capacités opérationnelles d'un grand groupe. En tant qu'acteur financier responsable, CPR AM s'engage à proposer des solutions innovantes, robustes et évolutives s'inscrivant dans la durée.

L'investissement responsable est désormais au cœur de la prise de décision et les aspects ESG constituent au quotidien un enjeu essentiel pour l'entreprise. Avec 24 milliards d'euros d'encours ESG sous gestion à fin décembre 2020, soit plus de 43% de ses encours totaux, CPR AM s'attache à sélectionner les investissements selon une méthodologie spécifique prenant en compte les facteurs de risque et les mesures d'impact ESG, déployée au sein d'une gamme de solutions en produits ouverts ou dédiés, couvrant l'ensemble des classes d'actifs.

CPR AM est convaincue que la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour investir sur les marchés financiers est un moyen d'instaurer de meilleures pratiques de la part des acteurs publics comme privés. Pour ce faire, CPR AM utilise les ressources mises à disposition par le département d'Investissement Responsable d'Amundi, centre de recherche et d'analyse extra-financière commun à l'ensemble du groupe.

En 2018, le groupe Amundi a annoncé un plan d'action ambitieux sur 3 ans visant à intégrer les questions ESG à l'échelle mondiale à sa gestion de portefeuille. CPR AM participe activement à ce plan d'action triennal pour une offre 100 % responsable fin 2021.

Ce document a été conçu dans le but d'exposer la gouvernance, la philosophie et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement de CPR AM.

## SOMMAIRE

PREAMBULE .....	2
I. UNE ORGANISATION DEDIEE.....	4
II. L'ANALYSE ESG .....	6
III. POLITIQUE D'EXCLUSION CIBLEE .....	10
IV. LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT .....	12
V. L'APPROCHE PAR LES RISQUES DE CPR AM.....	14
VI. ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE .....	16
VII. LABELS ET TRANSPARENCE DES INFORMATIONS.....	18
GLOSSAIRE.....	19

## I. UNE ORGANISATION DEDIEE

Pour mettre en œuvre sa politique d'investissement responsable, CPR AM compte sur ses propres ressources mais aussi sur les moyens importants du groupe Amundi.

### A. Les ressources mutualisées du groupe

Les équipes de CPR AM s'appuient sur les **ressources du groupe Amundi en matière d'ESG**. Le groupe a mobilisé de nombreux moyens pour déployer la gestion ESG. Le département dédié à l'Investissement Responsable regroupe 35 personnes dont 25 sont impliquées dans l'analyse ESG, la méthodologie de notation ESG, l'engagement & le vote, auxquelles s'ajoutent une équipe de COO et une équipe de spécialistes de l'investissement ESG et des relations extérieures ESG, en charge du développement commercial et des services de conseil ESG.

- **Une équipe Recherche, Engagement et Vote** : elle est composée d'une équipe internationale d'analystes ESG basés à Paris, Dublin, Londres et Tokyo et d'une équipe de corporate governance basée à Paris. Les 15 analystes ESG rencontrent, engagent et maintiennent le dialogue avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG, avec la responsabilité de noter ces entreprises et de définir les règles d'exclusion. Les 5 analystes spécialistes en corporate governance définissent la politique générale de vote du groupe Amundi et participe aux votes en assemblées générales des entreprises dans lesquelles Amundi est investi via ses fonds. Ils ont également mis en place un dialogue préalable avec les émetteurs afin d'établir un échange permanent avec les entreprises.
- **Une équipe Méthode et Solutions ESG** : cette équipe de 5 analystes quantitatifs et ingénieurs financiers est en charge de la maintenance et du développement du système de notation ESG propriétaire d'Amundi, des systèmes de gestion des données liées à l'ESG (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer des notes ESG propriétaires).
- **Une équipe de développement et conseil ESG** : cette équipe est chargée de soutenir et de développer une offre et des solutions ESG qui répondent aux besoins et aux défis des investisseurs, de fournir des conseils et des services ESG à tous les clients d'Amundi et de gérer la défense des intérêts ESG et les collaborations avec les initiatives de finance responsable, ainsi que de développer des programmes de formation pour nos clients.
- **Une équipe de COO** : cette équipe est chargée de coordonner le département avec les fonctions support du groupe, de produire les tableaux de bord de suivi de l'activité (Business, Budget, IT, Audit, projets), et de superviser les grands projets transversaux.

De nombreux départements sont également impliqués pour l'accompagnement, le reporting et le support de la démarche d'investissement responsable d'Amundi. Avec l'appui de ces équipes, Amundi anime quatre comités faisant l'objet d'un suivi régulier par le Directeur Général d'Amundi :

- **Comité stratégique ESG et climat**  
Présidé par le Directeur Général d'Amundi, le Comité stratégique ESG se réunit semestriellement et définit la politique ESG et climat d'Amundi. Il valide les grandes orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable et assure le suivi des projets stratégiques clés.
- **Comité de notation ESG**  
Le Comité de notation ESG se réunit tous les mois. Il définit et valide la méthodologie standard d'ESG d'Amundi. Il valide les règles d'application des politiques d'exclusion et politiques sectorielles et examine les questions liées à la notation ESG.
- **Comité de vote ESG**  
Ce Comité se réunit sur une base ad hoc. Il supervise les politiques de vote des différentes entités pour assurer leur cohérence et joue un rôle de conseil dans les décisions de vote dans certains cas spécifiques. Il veille également à l'harmonisation des activités de vote avec nos principaux thèmes d'engagement ESG.

- **Comité d'impact social**

Le Comité d'impact social se réunit tous les deux mois. Il valide les stratégies d'investissement sur des thématiques sociales et solidaires dans les sociétés non cotées (private equity et dette privée).

## **B. Les moyens engagés par CPR AM**

Totalement partie prenante du dispositif ESG du groupe, CPR AM a également mis en place les ressources et méthodes pour une intégration ESG adaptée à ses propres gestions.

Le Directeur des Investissements Responsables assure la veille réglementaire et concurrentielle sur l'ensemble des sujets ESG, contribue au développement des fonds responsables et à la communication de CPR AM sur tous les enjeux de la finance durable sur la base des travaux effectués par l'équipe dédiée au sein d'Amundi.

Par ailleurs, 2 ingénieurs financiers de l'équipe de Recherche sont impliqués dans les sujets liés à l'Investissement Responsable et à l'ESG : le premier est Responsable des projets ESG, en charge du développement de nos stratégies ESG, impact investing et climat sur l'ensemble des classes d'actifs, et le second est en charge de la revue de notre approche ESG par les risques et de l'intégration des critères ESG dans les processus de gestion en conformité avec les labels. Tous deux s'appuient sur le référentiel de notation ESG du groupe Amundi et travaillent en étroite collaboration avec les équipes de gestion.

### ***Deux instances de gouvernance internes dédiées à l'ESG***

- **Le comité ESG**

Le comité ESG est chargé de suivre le développement des projets ESG. Co-présidé par le Directeur Général Délégué en charge du Développement Commercial et le Directeur Général Délégué en charge du Développement International, du Marketing et de la Communication, et en présence du Directeur Général Délégué en charge des Investissements et du Directeur des Investissements Responsables, ce comité réunit toutes les 6 semaines les représentants des projets ESG des équipes de gestion, de recherche, de marketing et de communication, commerciales, de conformité et de contrôle des risques.

- **Le comité « Sustainability »**

Le Comité « Sustainability » est en charge de la revue et du suivi des univers d'investissement de nos stratégies ESG. Co-présidé par le Directeur des Investissements et le Directeur du Développement International, du Marketing et de la Communication, ce comité regroupe à un rythme mensuel les gérants de portefeuilles en charge des fonds ESG, les ingénieurs recherche, les spécialistes produits, le Directeur des Investissements Responsables et les contrôleurs de risques.

## II. L'ANALYSE ESG

### A - Une approche Best-in-class

Amundi a développé sa propre approche de notation ESG. Cette méthodologie s'appuie sur des textes à portée universelle, tels que le Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation internationale du travail (OIT), etc.

La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. La note ESG évalue également la capacité de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité<sup>1</sup>.

Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, une pour les entreprises émettant des instruments cotés et une pour les entités souveraines. Il est complété par des méthodologies développées pour des besoins et des instruments spécifiques tels que les actifs réels<sup>2</sup>.

Notre analyse ESG s'appuie principalement sur 14 fournisseurs de données :



### B – L'analyse ESG des entreprises

#### Les principes de l'approche Best-in-class

Notre méthodologie d'analyse ESG des entreprises est fondée sur une approche Best-in-Class, qui consiste à noter les entreprises selon leurs pratiques ESG.

Chaque entreprise est évaluée par une note chiffrée échelonnée autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures et les pires pratiques sectorielles. L'évaluation d'Amundi repose sur une combinaison de données extra-financières externes et d'analyses qualitatives sectorielles et thématiques. La note attribuée par Amundi se situe sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques à G, pour les moins bonnes. Les entreprises qui font l'objet d'une notation G sont exclues de nos fonds gérés activement<sup>3</sup>.

#### Les 3 dimensions de l'analyse ESG

Le processus d'analyse d'Amundi examine le comportement des entreprises dans trois domaines : Environnement, Social, Gouvernance (ESG). Amundi évalue leur exposition aux risques et opportunités, en prenant en compte la manière dont elles intègrent les facteurs et les risques de durabilité dans chacun de leurs secteurs. Dès lors qu'il s'agit d'une valeur cotée, Amundi note les entreprises quel que soit le type d'instrument, action ou titre de créance.

#### a. Dimension environnementale

<sup>1</sup> Le risque de durabilité désigne un événement environnemental, social ou de gouvernance qui pourrait, s'il se produit, avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement - Les "Principal adverse impacts" correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces derniers font référence aux problématiques environnementales, sociales, et de gouvernance (Exemples : respects des droits humains, lutte contre la corruption, etc)

<sup>2</sup> Immobilier, Private Equity, dette privée, investissement à impact

<sup>3</sup> Merci de vous référer à la partie « Une politique d'exclusion ciblée »

Cette analyse consiste à évaluer la manière dont les entreprises gèrent les risques et les opportunités liés aux questions environnementales. Elle examine leur capacité à contrôler leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

**b. Dimension sociale**

Il s'agit de mesurer ici la manière dont une entreprise élabore, selon des principes fondamentaux à valeur universelle, une stratégie pour développer son capital humain. Le "S" de l'ESG recouvre deux notions distinctes : le social lié au capital humain de l'entreprise et le social lié aux droits humains en général.

**c. Dimension liée à la gouvernance**

Cette dimension évalue la capacité de l'entreprise à assurer un cadre de gouvernance efficace pour la réalisation des objectifs à long terme (garantissant ainsi la valeur de l'entreprise à long terme).

**Les critères ESG spécifiques**

Notre méthodologie d'analyse repose sur 37 critères dont 16 génériques communs à l'ensemble des secteurs, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs.

Ces critères sont conçus pour évaluer l'impact des critères ESG sur les entreprises ainsi que la manière dont celles-ci se les approprient. Sont pris en compte dans l'analyse, à la fois les impacts sur les facteurs de durabilité, mais également la qualité des mesures d'atténuation des risques ESG prises par les entreprises. Tous ces critères sont disponibles dans les outils de gestion des gérants de portefeuilles.

	16 critères génériques	21 critères spécifiques à un ou plusieurs secteurs
Environnement	<p>Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Eau</p> <p>Biodiversité, pollution et déchets</p>	<p>Voiture verte (automobile) Développement et production d'énergies alternatives et de biocarburants (énergie/services aux collectivités)</p> <p>Gestion responsable des forêts (papier et forêts)</p> <p>Financement écoresponsable (banque/ services financiers / assurance)</p> <p>Assurance verte (assurance)</p> <p>Construction durable (industrie du bâtiment)</p> <p>Emballage et éco-design (alimentation et boissons)</p> <p>Chimie verte (chimie)</p> <p>Recyclage du papier (papier et forêts)</p>
Social	<p>Conditions de travail et non-discrimination</p> <p>Santé et sécurité</p> <p>Relations sociales</p> <p>Relations clients/fournisseurs</p> <p>Responsabilité produits</p> <p>Communautés locales et droit de l'homme</p>	<p>Bioéthique (pharmacie)</p> <p>Accès aux médicaments (pharmacie)</p> <p>Sécurité des véhicules (automobile)</p> <p>Sécurité des passagers (transport)</p> <p>Fracture numérique (télécommunications)</p> <p>Marketing responsable (pharmacie, banque, services financiers, alimentation et boissons)</p> <p>Accès aux services financiers (banque, services financiers)</p> <p>Développement des produits sains (alimentation et boissons)</p>

		Risques liés au tabagisme (tabac) Ethique éditoriale (média) Protection des données personnelles (logiciels)
Gouvernance	Indépendance du conseil d'administration Audit et contrôle Rémunération Droits des actionnaires Déontologie Stratégie ESG Pratiques fiscales	

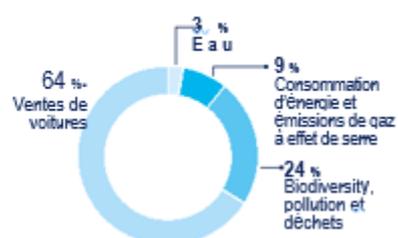
Pour être efficace, l'analyse ESG doit systématiquement cibler les critères les plus importants selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération affectée aux critères choisis est un élément crucial de l'analyse ESG. Sur chacun des secteurs, les analystes ESG pondèrent plus fortement 4 à 5 critères jugés clés. Plus l'entreprise fait face à un risque important pour un critère donné, plus les analystes ESG seront exigeants quant à la qualité de ses pratiques.

Exemple : Dans le secteur automobile, la question des émissions de CO2 est principalement liée aux émissions de la gamme des véhicules des constructeurs. L'analyste ESG s'intéressera donc aux investissements liés à la recherche et au développement des entreprises, non seulement dans les véhicules alternatifs (électriques, hybrides), mais aussi dans l'amélioration de l'efficacité des véhicules traditionnels. Ce critère est d'autant plus pertinent qu'il constitue à la fois un risque pour les constructeurs (risque d'amende en cas de non-respect des quotas d'émissions de CO2) mais aussi une opportunité (part de marché croissante des véhicules peu consommateurs, en raison de la croissance du coût du carburant).

#### Exemple de pondération :

	E	S	G
AUTOMOBILE	37%	37%	26%
BANQUE	24%	29%	47%
PHARMACIE	17%	40%	43%

#### Répartition du critère environnemental dans le secteur automobile



#### La méthodologie de notation ESG

La note ESG est une moyenne pondérée des notes sur les dimensions E, S et G, chaque dimension étant elle-même la moyenne pondérée des 37 critères du référentiel qui la compose, notés sur une échelle de A à G. Au final, une note globale allant de A à G est attribuée à l'entreprise. Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. La notation ESG des entreprises est donc "secteur neutre", c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Les notations ESG sont mises à jour mensuellement en fonction des données fournies par nos agences de notation. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue et les controverses et alertes sont prises en compte instantanément.

pour une mise à jour de l’analyse. Les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d’analyse en fonction de l’environnement et de l’actualité, notamment l’émergence de controverses.

### C - L’analyse ESG des Etats

Notre méthodologie d’analyse ESG des Etats vise à évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des Etats à rembourser leur dette à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s’emparent des problématiques ESG qui peuvent nuire à la stabilité mondiale.

La méthodologie Amundi s’appuie sur une cinquantaine d’indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d’Amundi pour traiter les risques de durabilité<sup>4</sup> et les facteurs de durabilité<sup>5</sup>. Ces indicateurs permettent de réunir des données multiples provenant de bases de données en accès libre reconnues au plan international (comme la Banque mondiale, les Nations unies, etc.) ou de bases de données propriétaires. Amundi a défini les poids de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG souverains finaux d’Amundi, et de leurs composantes (E, S et G). Les indicateurs sont transmis par un fournisseur de données spécialisé de premier plan.

Pour plus de clarté, tous les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories, chaque catégorie relevant de l’un des piliers E, S ou G. Là encore, le score ESG des émetteurs se traduit au final par une note allant de A à G.

<b>E</b> NVIRONNEMENT	Changement climatique – Patrimoine nature
<b>S</b> OCCIAL	Droits de l’homme – Cohésion sociale – Capital humain – Droits civils
<b>G</b> OUVERNANCE	Efficience gouvernementale – Environnement économique

### D – Autres types d’instruments ou d’émetteurs

Amundi a développé des méthodologies spécifiques pour évaluer la qualité ESG de différents instruments ou émetteurs, que notre méthodologie principale ne couvre pas, en raison de la nature des instruments ou du manque de couverture par les fournisseurs de données externes existants. Ces méthodologies couvrent le *private equity*, la dette privée, l’investissement à impact, l’immobilier<sup>10</sup>, ainsi que des instruments spécifiques tels que les obligations vertes ou sociales. Si chaque méthodologie est spécifique, ces analyses partagent néanmoins les mêmes objectifs, à savoir la capacité d’anticipation et de gestion des opportunités et des risques de durabilité, ainsi que la capacité à gérer les impacts négatifs potentiels sur les facteurs de durabilité.

<sup>4</sup> Le risque de durabilité désigne un événement environnemental, social ou de gouvernance qui pourrait, s’il se produit, avoir une incidence négative importante sur la valeur de l’investissement.

<sup>5</sup> Les “Principal adverse impacts” correspondent aux effets négatifs des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité. Ces derniers font référence aux problématiques environnementales, sociales, et de gouvernance (Exemples : respects des droits humains, lutte contre la corruption, etc).

### III. UNE POLITIQUE D'EXCLUSION CIBLEE

CPR AM met en œuvre la stricte politique d'exclusion mise en place par le groupe Amundi, qui s'applique à l'ensemble des sociétés de gestion du groupe et qui constitue le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elle est appliquée à toutes les stratégies de gestion active et consiste à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales.

Les activités suivantes sont exclues dans :

- Des entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial<sup>6</sup> sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

De plus, Amundi pratique des politiques sectorielles spécifiques aux industries controversées : le charbon et le tabac.

#### **Charbon**

Le charbon étant le principal contributeur au changement climatique lié à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre dès 2016 une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, visant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs.

Depuis, Amundi renforce progressivement sa politique d'exclusion des entreprises impliquées au-dessus de certains seuils dans l'extraction des différents types de charbon ou dans la production d'électricité à partir du charbon.

En particulier, les seuils d'exclusion fondés sur l'exposition des revenus au charbon thermique ont été réduits - sur une base annuelle - pour atteindre 25% de l'exposition aux revenus des sociétés minières et 25% de l'exposition aux revenus à la production d'électricité au charbon et / ou à l'extraction du charbon pour toutes les entreprises qui ne s'engagent pas trajectoire de transition conforme aux engagements climat du Groupe (entreprises avec une exposition supérieure à 50% étant totalement exclues).

En 2020, dans le cadre de sa mise à jour de la politique sectorielle du charbon thermique, Amundi a encore étendu son exclusion politique aux développeurs de charbon, faisant référence à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique.

Amundi exclut ainsi :

- Les entreprises qui font la promotion active du charbon ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires est issu de l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises qui extraient 100M de tonnes ou plus de charbon sur une base annuelle sans intention de réduire ;
- Toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50% issu de l'extraction du charbon thermique et la production d'électricité au charbon thermique, sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction minière de charbon avec un seuil entre 25% et 50% avec un score de transition énergétique dégradé.

Application en gestion passive :

---

<sup>6</sup> *United Nations Global Compact (UN Global Compact) : « Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir, et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption ».*

#### – Fonds passifs ESG

Tous les ETFs et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

#### – Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gérant de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

### **Tabac**

Depuis octobre 2018, Amundi plafonne la note ESG des sociétés liées tabac à E, sur une échelle allant de A à G (où les entreprises notées G sont exclues). Ce plafond vise à pénaliser l'investissement dans ces entreprises, qui doivent être compensées en investissant dans des entreprises beaucoup plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son intégralité, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants.

En mai 2020, Amundi est devenue signataire du « Tobacco-Free Finance Pledge ». Par conséquent, Amundi a étendu sa politique d'exclusion au tabac. La décision de renforcer la politique sur le tabac est motivée par la prise en compte des préoccupations concernant la santé publique, mais aussi des violations des droits de l'homme, des conséquences environnementales, et du coût économique substantiel associé au tabac, considéré comme supérieur à 1 000 milliards de dollars US par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

#### La politique définie en 2020 applique :

- **Règles d'exclusion:** sont exclues les entreprises qui fabriquent des produits à base de tabac (seuils d'application: revenus supérieurs à 5%)<sup>7</sup>.
- **Règles de plafonnement :** sont plafonnées à E en tant que notation ESG (allant de A à G), les entreprises impliquées dans la production, la fourniture et la vente au détail de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

---

<sup>7</sup> Application entrant en vigueur à partir du 31 décembre 2020

## IV. LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

CPR AM s'inscrit pleinement dans la politique d'engagement du groupe Amundi.

Amundi considère le désinvestissement comme une solution de dernier recours. En agissant de la sorte, le gestionnaire d'actifs abandonne toute possibilité d'exercer une influence sur une entreprise ou un secteur. À l'inverse, rester investi dans des entreprises qui s'engagent à améliorer leurs pratiques ESG permet de promouvoir les meilleures pratiques durables au sein du secteur. C'est pourquoi Amundi a mis en place une politique d'engagement forte autour de trois axes principaux : l'engagement thématique, l'engagement continu et l'engagement par le vote. Elle constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement publié annuellement par les équipes d'Analyse ESG et de Vote et d'Engagement, et est disponible sur le site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### A. L'engagement thématique

L'engagement thématique s'articule autour de thèmes communs à plusieurs secteurs visant à comprendre les pratiques existantes, promouvoir les meilleures, recommander des améliorations et mesurer les progrès.

Depuis 2013, l'équipe d'analystes ESG a été particulièrement active sur 8 thématiques :

- Le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution ;
- L'exercice responsable des pratiques d'influence des groupes pharmaceutiques et de l'industrie automobile ;
- Les minéraux provenant des zones de conflit ;
- L'impact environnemental lié au charbon dans le secteur de la génération d'électricité ;
- Le travail des enfants dans l'industrie du tabac et la production de cacao ;
- Le salaire vital dans le secteur du textile, de l'alimentation et des semi-conducteurs ;
- Les émissions d'obligations vertes dans le secteur bancaire.
- Le plastique.

Amundi soutient également des initiatives collectives internationales d'actionnaires. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures en faveur du développement durable. Les domaines concernés peuvent être le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement.

### B. L'engagement continu

Les échanges avec les entreprises ont pour but d'améliorer l'analyse des risques et opportunités auxquels elles font face mais également de les accompagner dans l'amélioration continue de leur politique de développement durable à travers des entretiens avec les équipes dirigeantes. Les analystes ESG ont abordé environ 940 problématiques ESG lors des entretiens avec des entreprises en 2019.

### C. L'engagement par le vote

#### **Le vote**

L'équipe Vote & Engagement vote systématiquement aux assemblées générales des entreprises européennes, et à celles dont Amundi détient plus de 0,05 % du capital pour les entreprises internationales, soit plus de 3 400 assemblées en 2019.

La politique de vote permet d'influer sur les orientations prises par les entreprises et vise à assurer la cohérence avec les axes de progrès retenus.

Depuis 2019, Amundi concentre les efforts de vote sur deux thèmes prioritaires : la transition énergétique et la cohésion sociale. Ces deux thèmes représentent des risques systémiques pour les entreprises ainsi que des opportunités pour ceux qui souhaitent les intégrer de manière positive :

- La transition énergétique, en particulier la décarbonisation de nos économies
- La cohésion sociale, notamment par le contrôle de l'équilibre des salaires dans le cadre des politiques de rémunération, l'implication des salariés dans la gouvernance des entreprises et l'actionnariat salarié.

En 2021, Amundi continuera à s'engager auprès des entreprises sur ces deux thèmes spécifiques qui sont des objectifs à long terme nécessitant des efforts continus, afin que des transformations significatives se concrétisent.

### ***Le dialogue pré-assemblée***

Le dialogue actionnarial avec les entreprises permet un échange permanent sur leurs principaux enjeux de performance financière et de responsabilité sociale ainsi que sur leurs plans d'actions associés. En 2019, l'équipe Vote & Engagement a rencontré et dialogué avec 289 émetteurs, entraînant des améliorations substantielles (justifiant une modification de nos intentions de vote) des pratiques des sociétés dans 20 % de cas.

Dans son plan d'actions à horizon fin 2021, Amundi a annoncé que les enjeux ESG seront intégrés de façon systématique dans le dialogue actionnarial avec les entreprises.

## V. L'APPROCHE PAR LES RISQUES DE CPR AM

Après avoir créé sa première solution d'investissement responsable en 2006 sous forme de fonds dédié, CPR AM a renforcé sa dynamique de recherche notamment en axant ses travaux, en 2016, sur une méthodologie ESG fondée sur les risques, en partenariat avec un client institutionnel. Depuis ce moment, l'approche par les risques fait l'objet d'améliorations permanentes.

Notre conviction chez CPR AM est que chaque étape du processus de notation (critères, composantes, note globale) véhicule une information importante et que la prévention des risques ESG constitue un levier de matérialité essentiel pour la durabilité des portefeuilles.

La note ESG globale fournit une vision synthétique du profil ESG d'un émetteur, à l'image du rating des agences de notation qui offre une vision synthétique de la qualité de crédit. Il est peu fréquent que les composantes E, S ou G contredisent la note ESG globale ; en revanche, au niveau des critères, des situations de compensation peuvent exister entre critères bien notés et critères mal notés, information qui se perd par la suite au niveau de la note globale. L'analyse spécifique au niveau des critères permet d'identifier et de comparer finement les forces et faiblesses des émetteurs. Par exemple, un émetteur peut être performant sur le critère émissions de gaz à effet de serre, mais ne pas disposer d'une structure d'audit et de contrôle interne de qualité suffisante pour détecter d'éventuels problèmes liés au processus de production (exemple du Diesel Gate).

C'est pour cette raison que nous avons développé chez CPR AM l'approche ESG par les risques. Cette approche, basée sur la matérialité, s'appuie à la fois sur la notation ESG globale et sur une sélection de critères spécifiques E, S et G pertinents (« signaux faibles »), en vue de définir un univers d'investissement ESG permettant la mise en œuvre de la gestion financière. Les critères et leur matérialité sont au cœur de nos approches pour allier performance financière et extra-financière. Notre approche globale est conçue pour s'appliquer à toutes les classes d'actifs.

Un filtre d'exclusion est donc appliqué sur les pires notes ESG, et ce à 2 niveaux différents :

- Sur la note globale ESG : émetteurs qui contreviennent gravement aux critères d'un investissement responsable ou qui présentent un niveau globalement élevé de risque extra-financier ;
- Sur les critères spécifiques les plus pertinents par secteur d'activité (critères les plus pondérés dans la note globale) ou selon la thématique du fonds : émetteurs qui présentent un niveau de risque élevé sur l'un des critères matériels identifiés par CPR AM.

L'approche fondée sur les risques de CPR AM minimise par conséquent le risque pour les investisseurs.

En complément de l'analyse ESG, l'actualité des émetteurs est suivie de façon continue par le biais des controverses. Pour illustration, dans la gamme actions thématiques, elles sont évaluées par 3 prestataires externes : RepRisk, Sustainalytics et MSCI, qui quantifient les incidents, leur niveau de gravité et le risque de réputation des entreprises liés aux questions ESG. Si une entreprise est signalée comme faisant l'objet de sévères controverses ESG par au moins 2 de ces 3 fournisseurs de données, elle est exclue du portefeuille, selon les analyses et seuils suivants :

- RepRisk fournit son propre RRI (Reputational Risk Index), un indicateur qui capture et quantifie dynamiquement l'exposition au risque de réputation lié aux questions ESG pour plus de 165.000 entreprises publiques et privées. Il est composé d'une composante environnementale, d'une composante sociale et d'une composante de gouvernance. Le pourcentage de la contribution de chaque composante au RRI est basé sur le nombre d'incidents de risque liés aux questions E, S et G. Le RRI est noté de 0 à 100. Les entreprises dont le RRI se situe entre 50 et 100 ("exposition à un risque élevé jusqu'à extrêmement élevé") sont signalées ;
- Sustainalytics surveille quotidiennement 20 000 sources d'information et signale les incidents sur divers sujets ESG tels que ceux liés à la chaîne d'approvisionnement environnementale, aux employés, à l'éthique des affaires, etc. Les incidents sont ensuite classés de 1 à 5 selon le niveau de gravité estimé, 1 étant "faible" et 5 étant "grave". Chaque fois qu'une entreprise est liée à un incident classé 4 ou 5, elle est signalée.

- MSCI surveille plus de 12 500 émetteurs. Pour chaque émetteur, des indicateurs de performance pertinents sont définis pour couvrir la controverse et évaluer son niveau de gravité. Les incidents sont ensuite notés de 0 à 10, 0 étant le plus grave et 10 correspondant à l'absence d'incident. Chaque fois qu'une entreprise est liée à un incident noté 0, elle est signalée.

## VI. ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

L'accord de Paris sur le climat a marqué un tournant dans l'indispensable lutte contre le changement climatique. Pour atteindre l'objectif de maintien du réchauffement planétaire sous les 2°C, d'importants financements doivent être engagés. Investisseurs et gérants d'actifs ont un rôle majeur à jouer comme acteurs clés du financement de la transition vers une économie bas carbone.

Au sein du groupe Amundi, nous sommes convaincus que sociétés de gestion et investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques induits par le changement climatique. Si la gestion et la réduction de ces risques sont alignées avec des objectifs de long terme, nous avons également un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie bas carbone. Notre responsabilité, en tant que société de gestion, est de nous assurer que les investisseurs prennent en compte les risques de long terme et qu'ils sont à même de saisir les opportunités qui émergent de cette transition. Pour cela, nous favorisons les investissements à impact positif et encourageons des pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG sur l'ensemble de nos investissements. Pour mieux répondre à la spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, le groupe Amundi s'est organisé pour renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin d'avoir à sa disposition des mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière compréhensive.

- **Évaluation complète des risques liés à la transition** : nous évaluons le niveau actuel des émissions de carbone d'une entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (3 scopes pris en considération) et en déduisons l'exposition des entreprises au risque de transition. Nous évaluons ensuite le niveau d'engagement de l'entreprise à réduire son empreinte afin de corriger éventuellement le niveau d'exposition au risque de transition. Pour ce faire, nous utilisons une combinaison de mesures : émissions de carbone, intensité carbone, activités et objectifs verts et bruns.  
En plus des fournisseurs de données traditionnels, Amundi s'appuie également sur des données open-source pour compléter son évaluation complète des risques de transition (par exemple, la base de données Science-Based Target Initiative, initiative qui veille à ce que les objectifs fixés par les entreprises soient alignés sur la science ).
- **Évaluation des risques physiques** : cette mesure évalue la localisation des activités d'une entreprise afin de déterminer si elle est exposée à des risques climatiques chroniques et/ou aigus. Amundi utilise le score d'exposition au risque physique développé par Trucost qui mesure l'exposition d'un émetteur à sept événements climatiques extrêmes, tant chroniques qu'aigus (onde de Coldwave, onde de chaleur, stress hydrique, inondation côtière, Wildfire, ouragan et inondation) grâce à des données au niveau des actifs. En outre, les gérants de portefeuille prennent également en compte les notations internes qui incluent la prise en compte de la performance d'un émetteur par rapport au climat.
- **Approche à 1.5 degré** : cette approche consiste à comparer la trajectoire des émissions de carbone d'une entreprise avec les bilans carbone sectoriels. Ces bilans carbone ont pour objectif d'être cohérents avec la limitation du réchauffement climatique en-dessous de 2°C. Comme cette approche n'est pas encore stabilisée et que plusieurs fournisseurs de données sont encore en train de développer leurs produits, nous suivons de près leur développement en cours.

Ces différents types d'évaluation nous permettent d'avoir une vision plus étendue sur les risques et opportunités liés au changement climatique. Ils déclenchent également de plus en plus souvent des décisions d'investissement dans les mandats de clients qui sont sensibles aux questions liées au climat. Dans ce cas, ils servent de paramètres de suivi ou même de critères d'optimisation.

De plus, les signaux sous-jacents de ces mesures sont destinés à être intégrés dans le processus de notation ESG propriétaire d'Amundi, qui déclenche des décisions d'investissement.

Enfin, ces mesures nous permettent d'évaluer nos portefeuilles tout en respectant 1) la réglementation française telle que définie par l'article 173 relatif à la Transition Énergétique et Écologique pour la Croissance Verte (LTECV) ainsi que 2) nos engagements auprès des initiatives clés qui sont axés sur la

dimension environnementale, par exemple, les recommandations du *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD).

Au-delà de l'intégration des mesures climat dans notre analyse ESG, nous cherchons également à aborder le sujet des risques climatiques dans nos activités de vote et d'engagement.

Pour relever les défis du changement climatique, Amundi participe non seulement à des initiatives de collaboration clés en main (par exemple, Climate 100+, Green Bond Principles, Carbon Disclosure Project, etc.) mais s'engage également auprès des émetteurs par un dialogue permanent sur la manière de faire face au dilemme environnemental et à la mise en œuvre d'un plan d'action aligné sur le climat.

En 2019, Amundi a souligné la nécessité pour chaque entreprise de mettre en place une trajectoire de "décarbonisation" en phase avec l'Accord de Paris. Dans ce contexte, l'équipe de vote d'Amundi porte une attention particulière aux données des entreprises sur les émissions de gaz à effet de serre, telles que leurs plans de réduction des émissions et leur capacité à en suivre la mise en œuvre et la dynamique, dans leur analyse des entreprises lors du vote des résolutions.

Dans le cadre d'une collaboration innovante, Amundi et CPR AM collaborent depuis 2020 avec le CDP, une ONG à but non lucratif, qui a lancé un nouveau type de notations climatiques pour mesurer et communiquer l'impact des entreprises et des investissements sur le réchauffement climatique. Ils sont ainsi les premiers à utiliser les températures du CDP pour accroître leurs capacités de recherche ESG et mesurer la température de leurs univers d'investissement.

A ce jour, CPR AM propose à ses clients différentes solutions « climat » :

- Un fonds actions internationales dont l'objectif est d'investir dans des entreprises engagées à limiter l'impact sur le changement climatique. En 2021, CPR AM va décliner la philosophie de ce fonds en créant une gamme de produits climat élargissant son offre aux actions européennes et à la classe d'actifs obligataire. Cette gamme fera l'objet d'une attention particulière en termes de compensation carbone et température du portefeuille.
- Par ailleurs, CPR AM a créé en 2020 pour un réseau bancaire français deux fonds plaçant la réduction des émissions de CO2 au cœur de leur stratégie. Ils reposent sur un double levier d'action : la réduction des émissions des émetteurs en portefeuille et la compensation carbone - qui intervient dans un deuxième temps en complément de l'objectif de réduction des émissions au préalable.

## VII. LABELS ET TRANSPARENCE DES INFORMATIONS

### Labels

Notre offre est adaptée localement pour la clientèle de particuliers et les distributeurs. Parmi nos offres de solutions responsables, nous proposons notamment une gamme de produits ayant reçus les labels suivants :

- Labels ISR, Relance et Finansol en France
- FNG en Allemagne
- Febelfin en Belgique
- LuxFlag au Luxembourg
- Austrian Eco-Label en Autriche

Au 31/12/2020, les fonds labellisés représentaient un encours de 13,6 milliards d'euros, soit 24% des encours de CPR AM.



#### **Febelfin – Belgique**

CPR Invest – Food For Generations  
CPR Invest -Education



#### **FNG – Allemagne**

Amundi CPR Climate Action (droit autrichien)



#### **Label ISR – France**

CPR Monétaire ISR  
CPR Invest - Climate Action  
CPR Cash  
CPR Oblig 6 Mois  
CPR Oblig 12 Mois



#### **Finansol – France**

CPR Reflex Solidaire



#### **Österreichische Umweltzeichen – Autriche**

Amundi CPR Climate Action (droit autrichien)



#### **Luxflag ESG – Luxembourg**

CPR Invest-Climate Action  
CPR Invest-Education  
CPR Invest-Food For Generations  
CPR Invest-Future Cities  
CPR Invest-MedTech  
CPR Invest-Social Impact

CPR Invest-Global Equity ESG  
CPR Invest-Smart Beta Credit ESG  
CPR Actions France ESG  
CPR Euroland ESG  
CPR Europe ESG  
CPR USA ESG

### Transparence de l'information

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ESG. L'évaluation de la qualité ESG du portefeuille est fournie avec le reporting financier du fonds. Il permet de visualiser les notations ESG du portefeuille (de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse) et de comparer ce portefeuille à d'autres notations de son benchmark ou de son univers d'investissement.

Des rapports carbone sont également publiés pour les fonds ESG sur une base mensuelle. Ils incluent les émissions carbone, la contribution géographique et sectorielle, l'exposition au charbon, etc.

Des reportings annuels d'impact sont par ailleurs publiés sur certains de nos fonds à impact. Ils permettent de présenter concrètement l'impact social et/ou environnemental des investissements selon la philosophie du fonds.

Les codes de transparence des fonds ESG sont publiés chaque année sur les sites de l'AFG et du FIR, ils permettent à la société de gestion d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ESG à destination de leurs clients.

## GLOSSAIRE

### AFG

L'Agence Française de la Gestion financière est l'organisation professionnelle de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. <http://www.afg.asso.fr/>

### Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les critères ESG sont des indicateurs extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques ESG des entreprises, des États ou des collectivités locales :

- "E" comme Environnement : consommation d'énergie et émissions de CO<sub>2</sub>, protection de la biodiversité, utilisation et gestion de l'eau
- "S" comme Social / Société : respect des droits de l'Homme, capital humain, santé et sécurité
- "G" comme Gouvernance : structure des Conseils d'administration, droits des actionnaires, lutte contre la corruption.

### Émetteurs

Les émetteurs sont les agents, publics ou privés, en quête de ressources destinées à financer leurs investissements : entreprises, États, collectivités locales.

### Engagement

Activité des investisseurs (fonds de pension, assureurs, sociétés de gestion...) visant à influencer le comportement d'une entreprise à moyen long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires.

### ESG

L'ESG consiste à utiliser des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pour évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises et des pays.

### FIR

Le Forum pour l'Investissement Responsable fondé en 2001 a pour vocation de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable en France. Le FIR regroupe l'ensemble des « acteurs » de l'ISR : investisseurs institutionnels, sociétés de gestion, sociétés de courtage, agences de notations extra-financières, sociétés de conseils aux investisseurs, organisations de place, universitaires et représentants des syndicats. <http://www.frenchsif.org/>

### Gestion à impact

La gestion à impact fait référence aux stratégies d'investissement dont l'objectif est d'avoir un impact concret et mesurable. La gestion à impact peut se concentrer sur un aspect ESG spécifique, que ce soit sur le plan environnemental, social ou de gouvernance. Par exemple, un client peut recourir à l'investissement à impact, pour déterminer l'impact environnemental de ses investissements, en mesurant, entre autres, les tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par les projets financés, les mégawatts économisés, etc.

### Pacte Mondial

Le Pacte Mondial a été lancé, en janvier 2000, lors du Forum Economique Mondial de Davos par Kofi Annan, le Secrétaire Général des Nations Unies avec l'ambition d'"unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels". Les entreprises qui le signent s'engagent à respecter 10 principes

fondamentaux relatifs aux Droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

### **Principes pour l'Investissement Responsable**

Les PRI, lancés en 2005, sont une initiative du Secrétaire Général des Nations Unies. Les signataires s'attachent à respecter 6 principes relatifs à l'intégration des critères ESG dans leurs pratiques d'investissement.

<http://www.unpri.org/principles/french.php>

### **Solutions d'investissement responsable (IR)**

Solutions d'investissement qui intègrent les facteurs ESG dans la prise des décisions d'investissement, pour mieux gérer les risques et générer des rendements responsables à long terme, en abordant les questions de développement durable (impact social, préservation des ressources naturelles, transition énergétique, lutte contre le changement climatique...)

## DISCLAIMER

**Informations promotionnelles** non contractuelles destinées **au public**, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) en vigueur et relatif à cet OPC et plus particulièrement les sections sur les risques, les frais et les principales caractéristiques.

**Les OPC cités n'offrent pas de garantie de performance et présentent un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures.**

Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire. Toutes les informations présentées sont réputées exactes à la date du document.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus des OPC cités dans ce document.

L'ensemble de la documentation réglementaire est disponible en français sur le site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR AM.

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 - 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France – 399 392 141 RCS Paris.